

Un instrument important pour les femmes PME

Le brevet fédéral de spécialiste en gestion de PME



C'est en 2014, alors que le réseau des Femmes PME Suisse fêtait ses 20 ans d'existence, qu'a été délivré le premier brevet fédéral de « spécialiste en gestion de PME ». Aujourd'hui, ce diplôme fédéral de niveau « bachelor » est un « must » pour toute cheffe d'entreprise indépendante et pour toute conjointe d'un chef de PME dont elle est collaboratrice. Ce brevet peut bien entendu être délivré également à des hommes. Trois voies permettent d'accéder à ce brevet fédéral via un examen professionnel novateur.

L'activité de spécialiste en gestion de PME

À même d'assumer des tâches de direction et de gestion au sein de petites et moyennes entreprises, souvent dirigées par l'entrepreneur qui en est propriétaire, les spécialistes en gestion de PME peuvent également diriger de manière indépendante une petite entreprise relevant de leur secteur professionnel. Dans les entreprises de taille moyenne, ils assument des tâches de gestion exigeantes et soutiennent la direction. Souvent, les spécialistes en gestion de PME sont personnellement associés au risque et au succès de l'entreprise.

Les conditions d'admission à l'examen professionnel

Peut être admise à l'examen final toute personne qui

- a) possède un certificat fédéral de capacité CFC ou un titre équivalent et justifie d'au moins deux ans d'expérience professionnelle dans une PME à une position dirigeante ou
 - b) ne possède pas de CFC, mais justifie d'au moins huit ans d'expérience professionnelle dans une PME à une position dirigeante
- et
- c) dispose des certificats de compétences modulaires requis, d'un dossier d'équivalence ou d'une attestation d'équivalence qui ne date pas de plus de cinq ans à compter de leur délivrance

Les conditions requises sont celles énoncées à la lettre a) ou aux lettres b) et c).

Les trois voies menant à l'examen final et au brevet professionnel

- Suivi de modules avec certificats finals
- Attestation d'équivalence ou dossier d'équivalence
- Combinaison de certificats de compétences modulaires et attestation d'équivalence de certains module

L'examen professionnel axé sur les performances

Le brevet fédéral de « spécialiste en gestion de PME » est obtenu par la réussite d'un examen professionnel axé sur les performances. L'examen professionnel consiste notamment à examiner, de manière interconnectée et dans une perspective axée sur les performances,

les compétences énumérées dans les descriptions des modules et celles acquises dans la pratique professionnelle. La notion de perspective axée sur les performances signifie que les candidats montrent de quelle manière, dans leur pratique professionnelle, ils appliquent et mettent intégralement en œuvre les compétences acquises dans les modules de formation qu'ils ont suivis et dans leur expérience professionnelle. Ainsi, ils montrent également qu'ils sont à même d'exercer ces compétences en les transposant dans d'autres situations et dans d'autres entreprises.

Les modules

- Gestion d'entreprise générale
- Leadership, communication et gestion du personnel
- Organisation
- Comptabilité
- Marketing, relations publiques, relations avec les fournisseurs et les clients
- Droit relatif à la gestion d'entreprise

La formation acquise dans ces modules doit être démontrée au moyen de la procédure d'équivalence, avec un dossier d'équivalence, ou attestée par le suivi de formations modulaires, dans le cadre d'un cours de préparation, et par les examens finals des modules en question. Une forme mixte des deux voies est également possible. Après avoir passé l'examen professionnel, une personne qui s'est préparée ainsi peut se faire rembourser 50 % des frais par la Confédération.

L'expérience professionnelle compte – procédure d'équivalence avec dossier d'équivalence

La procédure d'équivalence est la voie à suivre pour toute personne ayant plusieurs années d'expérience en tant qu'entrepreneur ou cheffe d'entreprise, qui possède un solide bagage de connaissances fondamentales en économie d'entreprise et qui est disposée à documenter ses compétences dans un dossier détaillé. Les Femmes PME Suisse ont mis en place à cet effet un processus d'accompagnement spécifique. Celui-ci débute par un test d'auto-évaluation en ligne. Toute personne obtenant à ce test un résultat de 60 % peut se porter candidate. Durant cinq mois environ, les intéressés seront soutenus dans l'élaboration de leur dossier personnel d'équivalence et préparés à l'examen professionnel. Il est prévu, au minimum, un séminaire de lancement de deux jours et cinq ateliers d'une journée entière, ceci pour pouvoir échanger des expériences importantes concernant la constitution d'un dossier d'équivalence. L'atelier consacré à la préparation à l'examen informe les participants sur l'établissement du dossier de performances et sur l'entretien de validation des acquis. La fréquentation d'une école, qui coûte cher et prend beaucoup de temps, n'est donc plus nécessaire.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter les sites

www.femmespmesuisse.ch, www.cvpc.ch

ou à vous adresser au secrétariat des examens :

Formation entrepreneurs PME Suisse

Secrétariat des examens

8000 Zurich

Tél. 043 243 46 76

Mél : info@fepsuisse.ch

www.fepsuisse.ch

